

RENDEMENT

- **Variable selon :**
L'imprégnabilité du bois
L'état de surface
Les sections
Le procédé d'application
- **Traitement préventif :**
1 Litre = 20 m² pour les insectes
1 Litre = 5 m² environ (200 /m²)
- **Traitement curatif :**
1 Litre = 3 m² environ (300 g/m²)
- **Injection :**
20 ml de produit prêt à l'emploi par puits.

SÉCHAGE

- **Variable selon :**
Les conditions de température
L'essence du bois
La quantité de produit appliquée
L'hygrométrie.
 - **Entre deux couches :** 1 heure.
 - **Séchage complet :** 48 heures environ en atmosphère ventilée.
 - **Séchage à cœur, en cas d'injection :** 3 à 4 semaines environ.
- Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre d'indication.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

- **Coloration :** Le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.
- **Odeur :** Au séchage, une odeur peut se dégager. Si une application intérieure est effectuée, pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur. Il est conseillé dans ce sens, d'effectuer ce type de traitement pendant la saison estivale pour une aération optimale des locaux.
- **Matériaux en contact des bois :** Les matériaux en contact des bois devront être protégés.
- **Collage :** Ce produit peut attaquer les joints de colle ayant fait prise et ne peut être utilisé pour le traitement des meubles en bois de placage ou de marqueterie.
- **Remontées de tanin :** Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.
- **Finition :** Pour les traitements préventifs en classe d'emploi 3.1, l'application d'une couche de finition est obligatoire. Toutes les finitions sont compatibles.

CONSEIL PPG

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais. Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du XYLOPHENE Expert Xylo Total. Humidité des bois : inférieure à 20 %. Ne pas traiter des bois gelés, givrés ou mouillés. Température d'application : supérieure à 5°C. Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages, et parties encastrées dans les maçonneries. Essuyer les coulures et flaques après application du produit. Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source). Mélange : Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consulter le Service Conseils. Bois rabotés : Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur. En cas de démixtion, brasser le produit.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre service conseils techniques (01.57.61.03.20).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ



Attention

Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme. Peut être corrosif pour les métaux. Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et propiconazole. Peut produire une réaction allergique.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les produits de traitement du bois avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

- Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
- Pour les professionnels: Porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile par exemple) en cas d'application au pinceau combinée à l'injection ; porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile par exemple) et une combinaison de catégorie III type 6 en cas de pulvérisation ou pulvérisation combinée à l'injection.
- Se laver les mains après manipulation.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour une application en extérieur, protéger le sol à l'aide d'une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche. Ne pas traiter ou utiliser le bois traité à proximité d'un environnement aquatique.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition NOVEMBRE 2019 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.



PPG AC France

1, rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex - Tél. : 01 57 61 00 00 - Fax : 01 57 61 06 10